

3ème ANNEE DE LICENCE DE DROIT

Documents autorisés
2ème SESSION
Année Universitaire 2024/2025

Matière	Enseignant	Documents Autorisés
Semestre 5		
Groupe 1		
Droit civil - avec TD	M. Plazy	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit des affaires - avec TD	M. Kenderian	- Code civil et Code de commerce (éd. Dalloz ou LexisNexis) - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit du travail - avec TD	M. Tournaux	- Code du travail - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Procédure civile - avec TD	Mme Bonis	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit des libertés fondamentales - avec TD	Mme Rueda	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit international public et privé - avec TD	M. Tranchant	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Science politique générale - avec TD	Mme Paoletti	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit étranger - Epreuve de 30 Min	Mme Cerda-Guzman	En attente
Culture générale - Epreuve de 30 Min	Mme Delbrel	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Groupe 2		
Droit Civil - avec TD	M. Wicker	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - Code civil (les repères, post-it et surlignage sur le code sont autorisés)
Droit des affaires - avec TD	M. Emy	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit du travail - avec TD	M. Rade	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - Code du travail annoté (Dalloz ou LexisNexis)
Droit du travail - sans TD	M. Rade	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Procédure civile - avec TD	M. Lauraire	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit des libertés fondamentales - avec TD	M. Melin Soucramanien	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit international public et privé - avec TD	M. Marie	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit international public et privé - sans TD	M. Marie	En attente
Droit administratif - avec TD	M. Bartolucci	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit étranger - Epreuve de 30 Min	Mme Cerda-Guzman	En attente
Culture générale - Epreuve de 30 Min	Mme Delbrel	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Semestre 6		
Groupe 1		
Droit Civil - avec TD	M. Brenaut	- Un Code civil non annoté (post-it vierges d'écriture et surlignage autorisés) – les autres codes étant interdits ; - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - L'usage d'une calculatrice non programmable est autorisé.
Droit du travail - avec TD	M. Auzero	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - Code du travail
Droit des affaires - avec TD	M. Pohé Tokpa	- Code civil - Code de commerce - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Procédure pénale - avec TD	Mme Bergeaud Wetterwald	- Code de procédure pénale - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit administratif - avec TD	Mme Castaing	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit du marché intérieur - avec TD	M. Martin	- Dictionnaire bilingue courant pour les étudiants étrangers non francophones - Extraits (sans annotation) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Histoire de la pensée juridique - avec TD	M. Prevost / M. Hakim	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit international public - avec TD	M. Marie	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Analyse des idées politiques - avec TD	M. Raison Du Cleuziou	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit étranger - Epreuve de 30 Min	Mme Cerda-Guzman	En attente
Culture générale - Epreuve de 30 Min	Mme Delbrel	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Groupe 2		
Droit Civil - avec TD	M. Robine	- Code civil et Code de commerce (annotés et non commentés) - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit du travail - avec TD	M. Rade	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit du travail - sans TD	M. Rade	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit des affaires - avec TD	M. Le Noach	- Code civil et Code de commerce (annotés, mais non commentés) - Code des sociétés (éd. LexisNexis) - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Procédure pénale - avec TD	Mme De Jacobet De Nombel	- Code de procédure pénale - Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit administratif - avec TD	Mme Castaing	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit du marché intérieur - avec TD	M. Martin	- Dictionnaire bilingue courant pour les étudiants étrangers non francophones - Extraits (sans annotation) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Histoire de la pensée juridique - avec TD	M. Prevost / M. Hakim	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit international public - avec TD	M. Marie	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit étranger - Epreuve de 30 Min	Mme Cerda-Guzman	En attente
Culture générale - Epreuve de 30 Min	Mme Delbrel	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones